AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LP 2-5-8169870

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Rue St-Jean prolongée - 31130 BALMA - (Tél. 24.06.51)

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- BULLETIN TECHNIQUE N° 189 (10ème envoi de 1981) -

7 mai 1981

/ V I G N E /

TORDEUSES DE LA GRAPPE *(Eudémis - Cochylis)*

Le vol de papillons, freiné par le refroidissement du temps, se poursuit néanmoins, mais plus faiblement (LUZECH, ALBAS dans le Lot ; NOGARO, BOURROUILLAN, VALENCE-SUR-BAISE dans le Gers ; FRONTON, VILLEMATIER en Haute-Garonne ; STE-CECILE, GAILLAC dans le Tarn). Pour les mêmes raisons (températures basses) la ponte, l'évolution des oeufs et des jeunes chenilles sont ralenties. En conséquence, il n'est pas encore possible de distinguer les "glomérules", donc d'estimer s'il est nécessaire ou non de traiter.

Attendre les indications d'un prochain bulletin pour intervenir.

De nombreux examens de grappes prélevées dans les vignobles de CAHORS, du Gaillacois, de l'Armagnac, de la Haute-Garonne, montrent que, dans la grande majorité des cas, les parcelles sont très peu ou pas contaminées. Par conséquent, cela montre bien l'intérêt d'examiner chaque parcelle avant d'intervenir systématiquement. Rappelons que l'absence de traitements insecticides permet d'éviter les pullulations graves d'acariens (araignées rouges et jaunes).

MILDIOU

Jusqu'à ce jour, nous n'avons observé la maladie que sur des plantules de vigne : à FRONTON en Haute-Garonne ; à PARNAC et ALBAS dans le Lot ; à SALLES-d'ARMAGNAC, MONTREAL, FOURCES dans le Gers ; d'autres parcelles contaminées doivent probablement exister.

En conséquence, dans les vignes sensibles, il est prudent d'appliquer un premier traitement.

Actuellement, on peut utiliser de préférence un produit à action essentiellement préventive en plaçant l'intervention juste avant le passage d'une dépression (arrivée de pluies contaminatrices).

Ne pas confondre avec le Mildiou les larges taches brunes, le plus souvent situées en bordure d'une feuille, dues à la Pourriture grise contre laquelle il est inutile d'intervenir actuellement.

BLACK-ROT

Les projections d'ascospores (germes hivernants) se poursuivent à l'occasion des chutes de pluies. Les toute premières taches sont apparues début mai, d'autres vont apparaître dans le courant de la semaine du 11 au 17.

Dans les parcelles contaminées par ce champignon, choisir un produit efficace à la fois contre le Mildiou et contre le Black-rot.

SOINS A DONNER A LA VIGNE APRES UNE CHUTE DE GRELE

Des dommages dus à la grêle sont à déplorer dans certaines régions et il est utile de savoir ce qu'il y a lieu de faire si l'on est sinistré.

a) Après la grêle, traiter immédiatement, au plus tard jusqu'à 21 heures après la chute, avec l'un des produits suivants : captane, ou folpel, ou dichlofluanide à la dose efficace contre le Mildiou.

b) Lorsqu'il reste peu de récolte, ne pas toucher aux rameaux porteurs mais tailler court les autres quand ils sont fortement mutilés.

c) Quand la récolte est entièrement perdue, il est préférable de tout retailler lorsque la fin juin n'est pas dépassée. Plus tard, il vaut mieux s'abstenir. Les tiges issues de l'oeil principal doivent être rabattues au ras de l'empattement, en évitant de détruire les contre-bourgeons qui donneront de nouvelles pousses.

d) Apporter tous les soins culturaux et de protection sanitaire assurant une bonne végétation.

P...251

/ ARBRES A FRUITS A PEPINS /

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Les projections d'ascospores, bien qu'en nette décroissance, se poursuivent encore à l'occasion des pluies. Poursuivre la lutte, même dans les vergers où aucune tache n'a encore été observée cette année.

Si l'on est amené à traiter après une pluie contaminatrice (cas où le traitement préventif est ancien ou s'il est "délavé" par des pluies importantes : plus de 25 mm), préférer un produit à base de triforine (SAPROL) ou de fénarimol (RUBIGAN) autorisé seulement sur le pommier. En effet, les benzimidazoles (bénomyl, carbendazime, thiophanate méthyl) doivent être réservés aux traitements de prérécolte en raison des possibilités d'apparition de souches résistantes des tavelures.

OIDIUM DU POMMIER

Ajouter un anti-oïdium à la bouillie anti-tavelure.

PUCERONS

On assiste actuellement à un essaimage des pucerons ailés qui forment de nouvelles colonies. Surveiller les vergers et intervenir éventuellement avec un produit aphicide.

MINEUSE CERCLEE *(Leucoptera scitella)*

Des oeufs ont été déposés dans les vergers contaminés. Un premier traitement pourrait être effectué dans les derniers jours de la semaine du 11 au 17 mai. Utiliser un produit à base de éthomyl (LANNATE) à la dose de 50 g de m.a./hl.

Information : "Le cahier des charges valable pour la campagne 1981/1982 d'exportation de fruits frais au CANADA a été publié. La distribution en est assurée par l'intermédiaire de l'AFCOFEL et de l'INTERFEL. Quelques exemplaires sont également disponibles au siège de la Circonscription Phytosanitaire. Ils seront adressés aux producteurs qui en feront la demande".

/ ARBRES A FRUITS A NOYAU /

ROUILLE DU PRUNIER

Effectuer un premier traitement fongicide contre la rouille du prunier à l'aide de l'une des matières actives suivantes : carbatène (TRIONEB) à 2000 g/m.a./ha ; folpel (nombreuses spécialités) à 1000 g/m.a./ha ; mancozèbe (N.S.) à 1600 g/m.a./ha ; manèbe (N.S.) à 1600 g/m.a./ha ; méthylthiophanate (PELT) à 500 g/m.a./ha ; chlorothalonil (DACONIL 2787 W 75) à 1500 g/m.a./ha ; zinèbe (N.S.) à 2000 g/m.a./ha ; zirame (N.S.) à 1800 g/m.a./ha.

Dans les vergers où l'on observe la présence de pucerons, adjoindre à la bouillie l'un des insecticides mentionnés dans le bulletin n° 185 du 25 mars.

En présence de chenilles défoliatrices, on préfèrera alors le phosphamidon.

GNOMONIA et CYLINDROSPORIOSE DU CERISIER - Appliquer un nouveau traitement contre ces maladies.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER (Protection des pousses) - Appliquer un nouveau traitement dans les vergers en formation ou à haute densité.

/ N O Y E R / ANTHRACNOSE ET BACTERIOSE

Le temps actuel est très favorable à ces maladies. Appliquer dès que possible un nouveau traitement cuprique.

/ CULTURES LEGUMIERES / MELON

Surveiller les cultures pour intervenir localement dès la découverte des premiers foyers d'oïdium ou de pucerons.

- CONTRE L'OIDIUM : utiliser l'un des produits suivants (dose exprimée en grammes de matière active à l'hectolitre d'eau) : bupirimate : 25 (NIMROD, UNUPRO) ; dinocap : 25 (N.S. = nombreuses spécialités) ; ditalimfos : 50 (LATRAN, PLONDREL) ; chinométhionate : 7,5 (MORESTAN) ; fénarimol : 2,4 (RIMIDINE, RUBIGAN) ; imazalil : 10 (FUNGAFLOR) ; thiophanate méthyl:35 (PELT) ; pyrazophos : 15 (AFUGAN) ; soufre micronisé : 600 (N.S.) ; soufre trituré ventilé : 270 (N.S.) ; triadiméfon : 7,5 (BAYLETON) ; triforine : 28,5 (FUNGINEX, SAPROL).

Au cours de la saison, alterner l'emploi de matières actives différentes afin d'éviter l'apparition de souches d'oïdium résistantes à un ou plusieurs fongicides.

- CONTRE LES PUCERONS : intervenir au niveau des foyers avec un aphicide non dangereux pour les abeilles et autorisé en cultures légumières : bromophos : 50 (N.S.) ; diéthion : 75 (RHODOCIDE) ; endosulfan : 60 (N.S.) ; phosalone : 60 (AZOFHENE, ZOLONE) ; pyrimicarbe : 37,5 (PIRIMOR).

Là également, éviter si on le peut de traiter toute la culture pour nuire le moins possible à la faune auxiliaire.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles
de "MIDI-PYRENEES" - Le Directeur-Gérant : J. THIAULT.-
C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-